

Image not found or type unknown



Validité d'un témoignage par téléphone

Par **celdan**, le **27/07/2011 à 12:38**

Bonjour, rnpourriez vous me dire quelle valeur a une audition de témoin obtenue pour les services de police par téléphone? ne faut il pas qu'un témoignage soit obligatoirement signé au commissariat ou dans le bureau d'un magistrat?